

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2025

RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES ET RENFORCEMENT DE LA CYBERSÉCURITÉ - (N° 1112)

Adopté

N° CS282

AMENDEMENT

présenté par
Mme Le Hénanff, rapporteure

ARTICLE 5 BIS

À l'alinéa 6, substituer au mot :

« intégrée »,

le mot :

« commune ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.